



## PROJET D'ASSEMBLÉE CITOYENNE [EN CO-CONSTRUCTION]

### I. Préambule

Des communautés à la société...ou comment tresser notre destin commun ?

Comment passer de communautés diverses et parfois meurtries à une société unifiée et apaisée ?

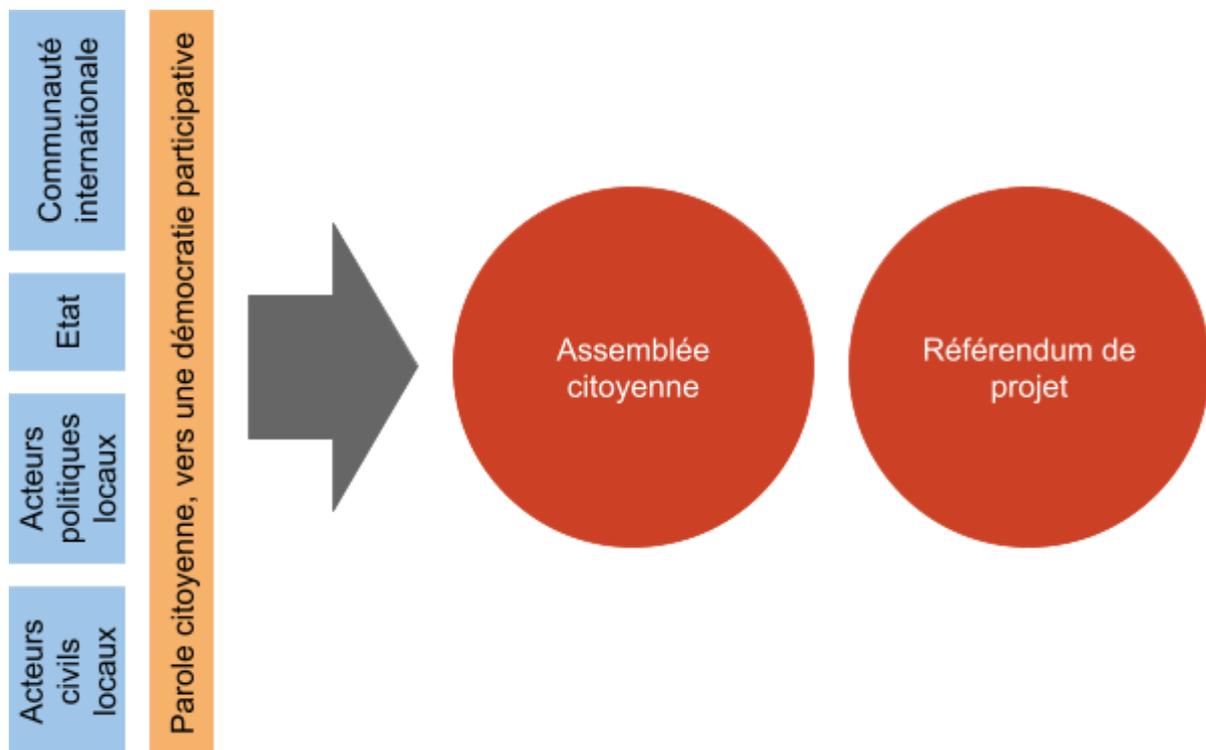
Le premier pas consiste à créer les conditions de la connaissance et de la reconnaissance des communautés entre elles. Et l'histoire du peuplement de la Nouvelle-Calédonie demande sans aucun doute un processus spécifique de réconciliation.

Mais se réconcilier ne conduit pas automatiquement à faire société. Pour y parvenir, il faut aussi un processus organisé. C'est ce que souhaite notre association en proposant de recourir à une Assemblée citoyenne, un des mécanismes de démocratie participative [décrits par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique \(OCDE\)](#).

Notre association est calédonienne et à but non lucratif. Elle relève de la loi du 1er juillet 1901.

Aujourd'hui, nous construisons ce projet grâce à nos expériences personnelles, à nos échanges internes, à l'analyse du contexte international, national et local, à notre bibliographie et à nos échanges avec différents acteurs nationaux et locaux.

Pour qu'un dispositif participatif soit crédible et légitime il doit être **co-construit par tous les acteurs publics ou privés, et porté en toute neutralité par la société civile**. C'est la position et le rôle souhaité par et pour notre association :



Notre association défend exclusivement les méthodes permettant à la société civile de participer activement à l'édification des politiques publiques. Par essence, nous nous en remettons à la voix des citoyens qui émerge de dispositifs participatifs telle que l'Assemblée citoyenne.

En conséquence, nous nous interdisons d'engager l'association dans le soutien d'une cause ou d'une autre. **Elle est donc strictement apolitique. Elle ne deviendra jamais un parti politique, pas plus qu'elle n'agira pour le compte de l'un d'entre eux.**

Grâce à son expertise et à sa neutralité, notre association est un interlocuteur privilégié pour travailler avec tous les acteurs publics ou privés, quel que soit leur choix politique, tout en restant à équidistance de chacun d'eux.

**Par ailleurs, nous nous développons avec le même professionnalisme qu'une entreprise.** Nous ambitionnons en effet de devenir un partenaire officiel des institutions en étant un acteur clé de tout dispositif participatif qui serait conduit en Nouvelle-Calédonie.

A terme, nous souhaitons être à l'image de [MASS LBP](#) au Canada, de [new Democracy](#) en Australie, [d'Involve](#) en Angleterre ou encore [d'ICPC](#) en Métropole. Toutes ces ONG travaillent avec leur gouvernement respectif et avec la communauté internationale.

## II. Le contexte

**A l'échelle mondiale**, la communauté internationale s'implique de plus en plus fortement dans la rénovation de nos démocraties, notamment par le moyen de la participation citoyenne aux politiques publiques. En témoignent le développement et les actions d'organismes tels que [l'Open Government Partnership](#) (78 pays adhérents dont la France) et [l'Organisation de Coopération et de Développement Économique](#) qui a conduit de nombreuses enquêtes et analyses sur les gouvernements ouverts à travers le monde.

Dans de nombreux pays, les organisations non gouvernementales sont aussi à l'œuvre sur cette thématique et sont souvent des interlocuteurs privilégiés des gouvernements et des instances internationales.

**A l'échelle nationale**, la France élabore son troisième Plan d'action pour un Gouvernement ouvert, sur la période 2021-2023. Elle donne corps à la déclaration du Président de la République le 24 septembre 2020, qui a fait part de sa volonté de "*concevoir une meilleure version de la démocratie: plus ouverte, plus inclusive, avec les citoyens au centre*".

Ainsi, des organismes publics tels [l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#) ou la [Direction Interministérielle de la Transformation Publique](#) sont dédiés, sous un angle ou un autre, à l'émergence d'un gouvernement ouvert en France et aux modalités d'implication de la société civile dans les politiques publiques. Un mouvement qui est consolidé par de nombreuses associations souvent partenaires des institutions.

**A l'échelle locale**, la fin de l'accord de Nouméa oblige les Calédoniens à redéfinir leur manière de faire société. Ils doivent forger un destin commun permettant de relever les défis institutionnels, environnementaux, sociaux et économiques qui s'imposent à eux.

Ils doivent aussi concilier leurs différences culturelles et créer une identité commune, sans pour autant renoncer à leur identité originelle.

Un sondage sur les institutions initié par le Congrès indique que 80 % des Calédoniens veulent participer à la définition de leur destin commun. Par ailleurs, une consultation des citoyens organisée par l'État met en évidence qu'une large majorité d'entre eux veut vivre ensemble et en paix.

Pourtant, les stratégies politiques actuelles sont inscrites dans une logique d'affrontement entre plusieurs visions du monde qui divisent la population calédonienne depuis plusieurs décennies et hypothèquent son avenir.

Ainsi, tout indique que le recours à la participation citoyenne pour redéfinir la manière dont les Calédoniens font société est devenu réaliste et incontournable dans le contexte du clivage politique calédonien.

### **III. Le projet**

#### **Quel est l'objectif du projet ?**

La participation citoyenne est un processus structuré, quels que soient les sujets traités (économie, agriculture, urbanisme...) ou les échelles auxquelles ils sont traités (communale, régionale, nationale..). Il fait l'objet de nombreuses recommandations internationales précises.

Dans le respect de ces recommandations, le projet vise à instaurer une Assemblée citoyenne chargée d'élaborer les fondations de la société qui succédera à l'accord de Nouméa, quel que soit le résultat du troisième référendum.

#### **Qu'est ce qu'une Assemblée citoyenne ?**

- Une Assemblée citoyenne est un échantillon représentatif de la population qui intègre des espaces d'échanges, organisés à intervalles réguliers. Au terme de ses travaux, elle fera des propositions concrètes sur l'avenir institutionnel et sociétal de la Nouvelle-Calédonie.
- Aucune compétence particulière n'est requise : les participants les acquièrent en accédant à une information complète et contradictoire sur toutes les thématiques abordées au fur et à mesure de leurs travaux.
- Les débats sont facilités par des professionnels de l'animation.
- Grâce à ce processus, les travaux avancent sereinement et rapidement. La connaissance et la reconnaissance mutuelles se renforcent. Les oppositions s'amenuisent et le consensus se construit. Ainsi, l'Assemblée citoyenne parvient toujours à un accord sur des propositions communes.
- Elle est mandatée et financée par les institutions, tout en conservant son autonomie.
- Elle est organisée par un organisme indépendant.

#### **En quoi cette Assemblée citoyenne est-elle nécessaire et appropriée ?**

- En étant strictement apolitique, elle peut être légitime aux yeux de tous.
- En étant d'initiative calédonienne et citoyenne, tous les Calédoniens peuvent s'y reconnaître.
- En donnant la parole à des personnes représentant toute la diversité de la population du pays, elle intègre la vision du monde de toutes les communautés.

- En étant organisée par des professionnels du dialogue, elle permet aux participants de s'exprimer avec bienveillance et d'écouter avec empathie.
- Grâce aux recommandations internationales dont elle fait l'objet, sa crédibilité et sa légitimité sont renforcées.
- En étant en accord avec la tradition océanienne de la parole et du consensus, elle s'adapte facilement aux réalités socioculturelles locales.
- En associant les citoyens à la vie publique, elle développe leur connaissance des enjeux sociétaux et contribue à faire de chacun un véritable acteur des politiques publiques.
- Elle recrée un lien de confiance entre les citoyens et les institutions et établit les conditions d'un travail en partenariat et non plus en opposition.
- Redéfinir la manière dont les Calédoniens font société à l'aide d'une Assemblée citoyenne ferait d'eux des pionniers et des exemples aux yeux du monde.

### **Comment cette Assemblée citoyenne va-t-elle élaborer les fondations de la société qui succédera à l'accord de Nouméa ?**

150 calédoniens représentatifs de la population participeront à l'Assemblée citoyenne. Ils auront pour mandat de répondre à 10 questions [Ces questions sont des propositions. Elles restent à co-construire] :

- Parce qu'il faut savoir qui est calédonien, quelle est son identité ou quelles sont ses identités : **Quels principes doivent définir l'état civil, la citoyenneté calédonienne et son rapport avec la nationalité française ?**
- Parce que l'être humain est indissociable de son environnement naturel qui conditionne sa survie en tant qu'espèce : **Quels principes doivent régir l'occupation et l'utilisation de notre environnement naturel ?**
- Parce que l'être humain doit préserver son bien-être physique et psychique : **Quels principes doivent régir notre alimentation, notre habitat, nos autres consommations et notre médecine ?**
- Parce que l'être humain doit nourrir ses sens et son esprit : **Quels principes doivent régir la culture et toutes ses formes d'expression ?**
- Parce que l'être humain doit nourrir sa spiritualité : **Quels principes doivent régir les cultes et toutes leurs formes d'expression ?**

- Parce que l'être humain vit dans une société structurée par des échanges : **Quels principes doivent régir les échanges de biens, de services et la contribution de chacun à ces échanges ?**
- Parce que l'être humain est en perpétuelle adaptation : **Quels principes doivent régir l'apprentissage et la recherche ?**
- Parce que l'être humain doit vivre en paix et en confiance : **Quels principes doivent régir la propriété et la sécurité individuelles et collectives ?**
- Parce que la Nouvelle-Calédonie ne peut à priori pas s'isoler du reste du monde : **Quels principes doivent régir les liens de la Nouvelle-Calédonie avec le reste du monde ?**
- Parce que les règles régissant la société de l'être humain doivent être établies, évaluées et adaptées : **Quelle doit être notre organisation institutionnelle et quels principes doivent régir les institutions et le cycle des politiques publiques ?**

Pour examiner ces 10 questions, 10 groupes de travail seront créés avec chacun 15 participants à l'Assemblée citoyenne tirés au sort parmi les 150.

L'ensemble des réponses à ces 10 questions constitue le projet de société qui succédera à l'accord de Nouméa.

#### **IV. Les principes directeurs et les phases du projet**

La vocation du projet est d'être **co-construit par les acteurs concernés, publics et privés**. Cette co-construction est envisagée selon 3 axes :

- **un axe historique**. Faire société sera difficile sans unité et sans apaisement de toutes les communautés. Une réconciliation à l'échelle du pays doit être menée (recommandation de l'ONU),
- **un axe politique, juridique et méthodologique**. Une Assemblée citoyenne doit être mise en œuvre dans un cadre politique, juridique et méthodologique établi. Ce cadre est à construire avec toutes les parties prenantes. Il doit notamment définir la manière dont les recommandations issues de l'Assemblée citoyenne seront transcrites dans la loi. Les citoyens ne doivent pas être mobilisés sans satisfaire à cette exigence (recommandation de l'OCDE),
- **un axe socioculturel**. L'expérience internationale est nécessaire mais insuffisante. Les savoirs liés aux organisations sociales de toutes les communautés locales doivent aussi nourrir notre pensée. Nous devons innover en les intégrant pour établir des méthodes participatives adaptées aux réalités socioculturelles locales.

La co-construction du projet est envisagé selon les **10 phases** suivantes, lesquelles peuvent éventuellement se chevaucher :

- **phase 0** : mise en oeuvre d'un événement initiateur courant 2022 (forum, séminaire, colloque...),
- **phase I** : mise en oeuvre du processus de réconciliation (2022, 2023...),
- **phase II** : accord politique et institutionnel sur la co-construction du projet (2022),
- **phase III** : co-construction et adaptation socioculturel du projet (2022),
- **phase IV** : accord politique et institutionnel sur la mise en oeuvre du projet (2022),
- **phase V** : traduction juridique de l'accord politique et institutionnel sur la mise en oeuvre du projet (2022),
- **phase VI** : organisation et planification de l'Assemblée citoyenne (2022),
- **phase VII** : mise en oeuvre et suivi / évaluation de l'Assemblée citoyenne (2023),
- **phase VIII** : transcription des recommandations de l'Assemblée citoyenne en projet soumis à référendum selon l'accord politique et institutionnel conclu sur la mise en oeuvre du projet (2023),
- **phase IX** : référendum de projet (2023).

## **V. Les méthodes, les expertises et les financements du projet**

La phase 0 devra s'organiser conjointement entre les institutions et la société civile,

La phase I devra s'inspirer de la tradition kanak et de l'expérience de l'organisation des Nations unies (ONU) sur les processus de réconciliation.

Les phases II à IX devront s'inspirer de la tradition kanak et [des 11 principes édictés par l'organisation de coopération et de développement économique \(OCDE\)](#) sur les dispositifs participatifs.

Enfin, le suivi et l'évaluation prévus à la phase VIII devront se faire conformément au [guide d'évaluation des dispositifs participatifs de l'OCDE](#).